



# PROJET SEM / ENERGIE RENOUVELABLE

## LE SDE35 VOUS INFORME



**David Clause,**  
Directeur Général du Syndicat  
Départemental d'Énergie  
d'Ille-et-Vilaine (SDE35).

### JANVIER 2018 EDITO

En quelques années, et sous l'impulsion politique de son Président et des délégués qui le compose, le SDE35 a considérablement étendu son champ d'actions pour s'engager pleinement sur la voie de la transition énergétique. Afin de gagner en efficacité et en lisibilité, externe et interne, il est apparu important d'organiser nos actions au sein d'un projet stratégique. Ce projet est avant tout porté par le Président du SDE35 et les membres du comité syndical mais a également associé l'ensemble des parties prenantes.

Une démarche active de consultation et de concertation a donc été menée durant le second semestre 2017 : ateliers avec les élus communaux, entretiens avec les EPCI et les partenaires publics régionaux, rencontre des porteurs de projets d'énergies renouvelables du département... Au total ce sont près de 400 personnes qui ont contribué à l'écriture du projet.

Il ressort de cette démarche une vraie attente pour que le Syndicat assume un rôle actif dans la transition énergétique, poursuive son développement de sa compétence gaz et réseau de chaleur, tout en confortant ses missions « historiques » sur le réseau électrique et l'éclairage public.

Le travail mené a également confirmé le besoin exprimé depuis plusieurs années par les élus du Syndicat, de créer une SEM (Société d'Economie Mixte) pour investir localement dans les énergies renouvelables. Elle doit permettre de créer, avec Rennes Métropole et le Département, un outil industriel commun capable :

- de mutualiser les ressources d'ingénierie,
- d'assumer un couple risque/rentabilité moins favorable que ce qu'exigent les investisseurs traditionnels,
- d'accélérer les phases d'amorçage et de développement des projets,

Cette SEM permettra également d'impliquer les citoyens dès la phase d'émergence des projets afin de faire de chaque projet d'énergie renouvelable un projet bien implanté dans son territoire et dont les bénéficiaires, financiers et environnementaux, profiteront au plus grand nombre. Son ancrage local et son action dès la phase d'émergence des projets, lui permettront d'être complémentaire avec sa grande sœur, la SEM régionale Sembreizh-Eilan.

## QUELQUES CHIFFRES

400 personnes consultées (lors des rencontres de l'énergie et de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie)

50 entretiens réalisés

Grande diversité  
des acteurs rencontrés



associations, entreprises privées, collectivités, porteurs de projets, autres SEM, etc.

TÉLÉCHARGER  
LE TABLEAU RÉCAPITULATIF

6 mois  
de préparation



pour contribuer à l'écriture du projet stratégique du SDE35 et définir les contours de la SEM

Un capital dimensionné à  
5 000 000€



dont 85% de fonds publics apportés par : le SDE35, le Conseil Départemental 35 et Rennes Métropole.

Une vingtaine  
de projets  
intégrés au business plan  
de la SEM



un investissement estimé à 103 millions € couvrant :  
• l'ensemble des types d'énergie renouvelable (EnR)  
• l'ensemble des typologies de projets :  
du citoyen participatif au projet privé  
et à des stades d'avancement différents :  
de l'amorçage à l'exploitation

# 120Gwh/an

production annuelle estimée  
sur les projets intégrés à la SEM

## ACTUALITÉS



### LES RENCONTRES DE L'ÉNERGIE

Le SDE35 a effectué en novembre et décembre 2017 une tournée des pays d'Ille-et-Vilaine, à la rencontre des élus des communes. Ces rencontres sont organisées tous les ans et remplacent les anciennes réunions des syndicats primaires d'électricité. Cela permet de maintenir un lien de proximité avec les élus communaux.

Une nouveauté a été introduite cette année au programme de ces 6 réunions délocalisées avec l'organisation d'ateliers prospectifs. Ces ateliers portaient sur 4 thématiques phares du nouveau projet stratégique du syndicat, dont le développement des énergies renouvelables via la création d'une SEM. Près de 200 élus communaux ont participé à ces ateliers et ont ainsi pu contribuer à la définition des besoins en matière de développement des énergies renouvelables auxquels devra répondre la SEM.

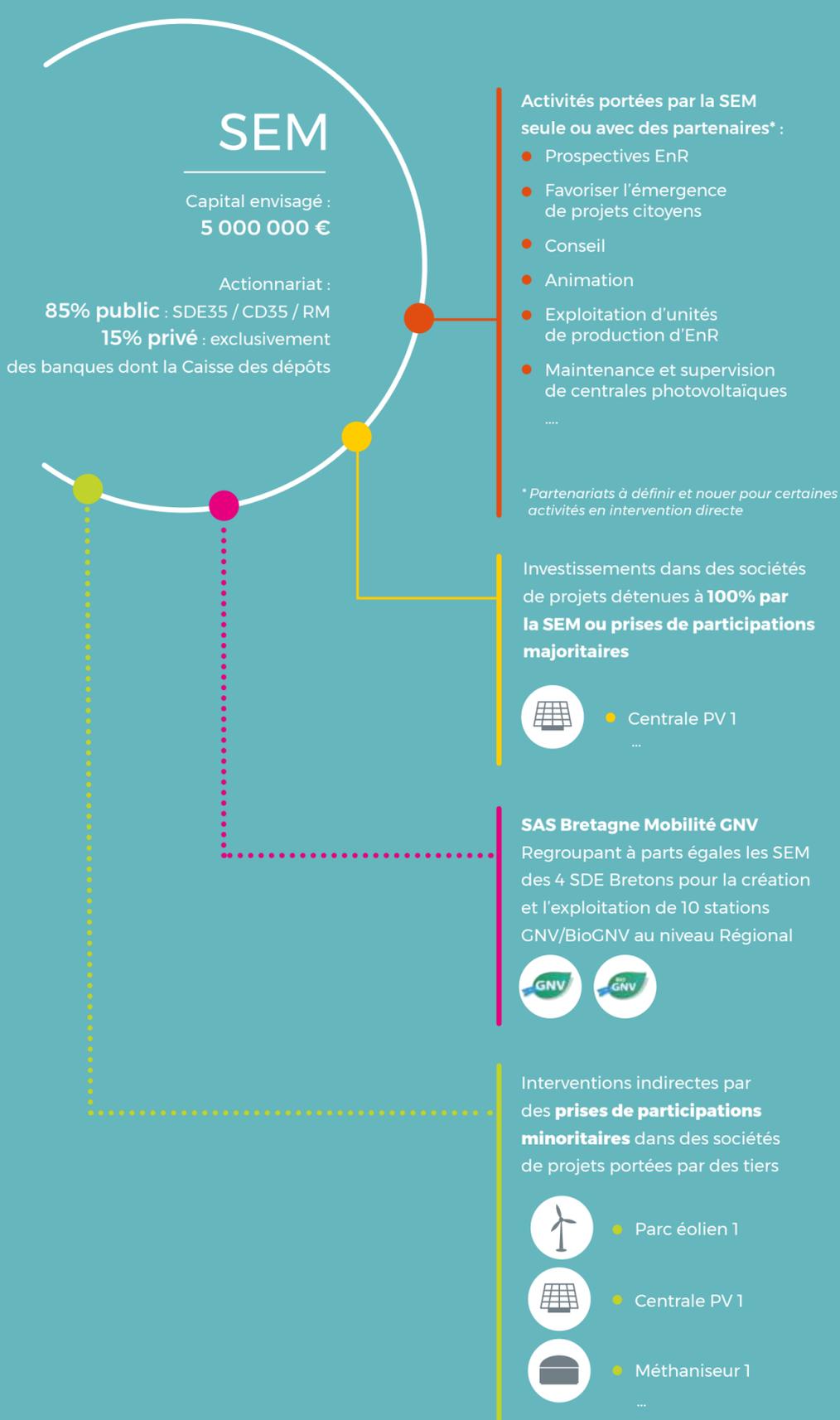


### LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE (CCPE)

Le 21 décembre 2017 a eu lieu au SDE35 la CCPE 2017. Regroupant les 18 EPCI du département et le SDE35, cette instance, instaurée par la Loi sur la transition énergétique, participe à la cohérence des actions menées dans le département en matière de transition énergétique.

Afin de renforcer cette volonté de cohérence, Didier NOUYOU Président du SDE35 a souhaité que la CCPE soit co-présidée par André CROCQ, Conseiller Régional délégué à la transition énergétique et ouverte aux membres de la « communauté de travail » (Région/ADEME/DDTM). Cette rencontre, a permis de présenter aux représentants des 12 EPCI présents le projet stratégique du SDE35 et de recueillir leur avis, unanimement favorable, concernant la SEM. Par ailleurs, un tour de table a permis à chacun de présenter les projets d'EnR en réflexion ou engagés sur leur territoire respectif et d'affirmer la volonté d'associer la SEM à ces projets.

# ZOOM SUR LE PROJET DE SEM



## PAROLE À Jean Claude Béline, VICE-PRÉSIDENT DU SDE35 EN CHARGE DE L'ENERGIE

**Au SDE35, vous êtes l'« référent » pour toutes les questions d'énergie du syndicat. Votre rôle a-t-il évolué ces dernières années ?**

Oui en effet, mon rôle a évolué et traduit les évolutions du syndicat : d'un syndicat départemental d'électricité dont les missions étaient principalement l'électrification en zone rurale, le SDE35 est devenu le Syndicat départemental des énergies en 2007, affirmant la volonté des élus d'accompagner les collectivités sur la voie de la transition énergétique. De nombreux projets ont ainsi été portés par le SDE35 ces dernières années, comme l'engagement du SDE dans la mobilité électrique avec le plan de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, les groupements d'achat énergie, etc. En tant que vice-président en charge de l'Énergie, j'ai le plaisir d'accompagner les équipes du SDE sur ces différents projets.

**Le SDE35 va créer d'ici quelques semaines une SEM pour soutenir des projets d'énergie renouvelable. Quelles sont les motivations qui ont conduit cette décision politique ?**

La première motivation pour le SDE35 est de contribuer à la production locale d'énergie renouvelable et de favoriser l'autonomie énergétique des territoires. En tant qu'acteur public des énergies, le SDE35 souhaite participer pleinement à la transition énergétique en accompagnant les projets de production d'énergie renouvelable, mais aussi en offrant des terrains d'expérimentation et d'innovation pour relever les nouveaux défis liés à la transition énergétique.

La deuxième motivation est celle de rassembler les acteurs du territoire autour de la réalisation de projets d'énergie renouvelable. Le SDE35 souhaite nouer des partenariats et créer des synergies entre acteurs, notamment en associant les citoyens aux projets et à leur financement ou en invitant les collectivités à participer au capital des sociétés de projet.

La troisième motivation est de créer de la richesse au niveau local pour permettre la création d'écosystème et de filière locale créatrices d'emplois et de retombées économiques locales. L'enjeu est de parvenir à conserver sur le territoire départemental et régional, les recettes produites par ces projets rentables. L'enjeu est aussi de créer des emplois en faisant travailler des entreprises locales et en organisant toute une filière de formation pour développer des compétences sur notre territoire.

**En quoi la SEM est-elle la structure la mieux adaptée à vos besoins ?**

Les Sociétés d'Economies Mixtes (SEM) sont des outils juridiques pertinents qui permettent d'allier souplesse d'action, synergie entre partenaires pluriels et variété des projets soutenus.

La SEM se compose en effet d'un actionnariat expérimenté et participatif auquel il est possible d'associer les acteurs du territoire : collectivités, citoyens, entreprises locales, start-up, etc.

La SEM permet aussi de s'adapter à un cadre opérationnel en constante évolution : sa structure souple permet de se positionner sur des projets d'envergure, ou sur des consultations.

En résumé, elle constitue un outil très agile pour porter des projets et conserver un lien de proximité



**Syndicat Départemental d'Énergie 35**  
Mél : sde35@sde35.fr - Tél : 02 99 23 15 55  
www.sde35.fr